



Liminaire FO DGFIP 84 au CTL du 24/11/2020

Monsieur le Président,

La crise sanitaire constitue un merveilleux prétexte entre les mains du gouvernement pour remettre en cause les droits des salariés et les libertés démocratiques les uns après les autres. Il maintient et accentue sa politique d'austérité fondée sur la réduction des dépenses publiques accompagnée d'une remise en cause des conquêtes sociales !

Au sein de la DGFIP, cette austérité se traduit par le projet de Nouveau Réseau de Proximité qui, comme nous l'avons déjà plusieurs fois expliqué, correspond à la suppression du réseau de proximité de l'administration des Finances Publiques. Lors de sa présentation en 2019, il pouvait paraître, de prime abord, séduisant à certains puisqu'il prétendait tenir compte des aspirations des agents à travailler en dehors des grandes centres urbains et prévoir l'augmentation des points de contacts pour les usagers.

En réalité, il correspond à la volonté d'externaliser à terme la majeure partie des missions traditionnelles de la DGFIP (l'encaissement et le renseignement des usagers, mais également le recouvrement des produits fiscaux et communaux) et à massifier les tâches dans des services de gestion comptable ou des services des impôts des entreprises.

De plus, ces deux services vont subir des coupes sombres dans leurs effectifs. Au sein des SGC, il est d'ores et déjà prévu de mutualiser certaines fonctions pour aider des nouveaux services comptables en difficulté. Quant aux bienfaits de la « démétropolisation », il suffit de lire les fiches du groupe de travail réuni le 20 novembre pour comprendre que certaines des missions, les plus importantes en volume des SIE, seront confiées à des centres de contacts des professionnels compétents pour de larges zones géographiques.

En aucun cas, le service apporté aux usagers ne sera amélioré. Au mieux, il sera incomplet et déshumanisé. Le plus souvent, la mission ayant été externalisée, privatisée, dit-on en bon français, le service aura disparu.

De surcroît, pour donner l'illusion de nouveaux services rendus aux élus, les initiateurs du NRP instituent le poste de conseiller aux décideurs locaux. Cette nouvelle fonction est une aberration, elle vient séparer les missions de gestion et de conseil. En effet, toute démarche de conseil s'appuie sur la réalisation d'actes de gestion. Le projet crée une séparation artificielle. L'unicité de temps et de lieu n'existera plus. Les ordonnateurs auront face à eux deux interlocuteurs au lieu d'un seul actuellement. Qui est mieux placé que le comptable, qui a toutes les données de la collectivité en

main, pour donner des conseils ?

En ce qui concerne les Espaces France Services, ils constitueraient un point de contact de proximité pour les usagers. Derrière cette présentation avantageuse se cache une réalité moins belle. Le ou les employé(s) de l'EFS, fonctionnaire(s) territorial ou plus souvent en CDD, sont chargés de répondre au public pour 10 opérateurs institutionnels différents. Comment peut-on attendre d'eux une compétence poussée dans des domaines aussi variés que l'assurance maladie, les allocations familiales, Pôle Emploi, les impôts ou un impayé de cantine scolaire ?

Par ailleurs, vous nous avez plusieurs fois expliqué que ce projet présentait l'avantage d'engager l'administration fiscale sur six ans. Il garantirait une certaine stabilité du réseau de la DGFIP, notamment pour les antennes soit disant pérennes. Mais que vaut cet engagement pris par une direction ministérielle à moins de deux ans des élections présidentielles ?

Les agents de la DGFIP ne sont pas convaincus de l'utilité de cette contre-réforme ? Il est fait appel aux managers du réseau. Afin de persuader les cadres de motiver leurs équipes pour adhérer au NRP, un livret d'accompagnement à la transformation leur a été remis au mois de septembre dernier. Elaboré par les cabinets de conseil ALIXIO et ACCENTURE, il véhicule des concepts qui, pour certains d'entre eux, ont été pointés du doigt lors du procès de France TELECOM. Monsieur le Directeur, ce ne sont pas quelques réunions et moments de convivialité conseillés par ce livret qui rassureront les agents et les convaincront de la nécessité de créer ce NRP.

FO DGFIP 84 ne cessera de le dénoncer. Il détruit le maillage territorial de nos services. Il ne vise pas à redéployer nos effectifs et services sur l'ensemble du territoire pour mieux servir les usagers mais à démanteler notre service public. Il s'apparente à ce qu'ont subi les hôpitaux ces dernières années, avec le résultat que nous voyons tous aujourd'hui.

La Direction Générale et vous-même parlez très souvent de dialogue social. Force est de constater que le dialogue social, tel que vous le concevez, se réduit à découvrir le plus tard possible vos plans de destruction massive, et à les mettre en œuvre à la hussarde, sans aucun égard pour les personnels. Pour FO DGFIP 84, le seul dialogue social qui vaille, c'est d'entendre la revendication légitime des agents : retrait du NRP !

Les délégués FO DGFIP 84 ne souhaitent ni l'amender, ni le négocier. C'est cette position qu'ils défendront tout au long de la présente séance.